Nations Unies S/PV.6529



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6529e séance

Lundi 9 mai 2011, à 10 heures

New York

Président :	M. Araud	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 3 mai 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/283)

11-32876 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 3 mai 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/283)

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants de la Croatie, de la Serbie et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/283, qui contient une lettre datée du 3 mai 2011 par laquelle le Secrétaire général transmet le trente-neuvième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko : Merci de me donner l'occasion aujourd'hui de présenter mon cinquième rapport en tant que Haut-Représentant, qui le trente-neuvième rapport présenté par un Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité, en novembre de l'année dernière (voir PV.6421), la situation politique en Bosnie-Herzégovine a malheureusement continué de se détériorer. Aujourd'hui, hélas, nous faisons face au défi le plus sérieux et le plus direct à l'Accord de paix de Dayton/Paris depuis sa signature, il y a plus de 15 ans.

C'est pour cette raison que, en accord avec mon mandat et en plus de mon rapport biannuel, j'ai soumis au Conseil un rapport spécial sur les récentes actions entreprises pas les autorités de la Republika Srpska, qui enfreignent de manière évidente l'Accord de paix de Dayton/Paris. J'espère que mes rapports et mon exposé d'aujourd'hui contribueront à une meilleure compréhension de la situation politique actuelle en Bosnie-Herzégovine et des défis qui se posent.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Plus de sept mois après les élections générales, il n'y a toujours pas de perspective de formation d'un nouveau gouvernement de l'État, et de nombreuses institutions publiques se trouvent soumises à une sérieuse pression politique, institutionnelle et économique, ce qui nuit fortement à leur efficacité et à leur fonctionnement. Les processus d'intégration à l'Union européenne (UE) et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont été totalement suspendus, et l'économie se trouve toujours en mauvaise posture.

Les autorités de la Fédération – qui forme la plus grande partie de la Bosnie-Herzégovine – n'ont pu prendre leurs fonctions qu'après des mois de blocage de l'élection des représentants de la Chambre des peuples de la Fédération. Le processus de formation du Gouvernement a été retardé par des différends et des interventions politiques interminables. J'ai été forcé d'intervenir avec l'appui du Conseil de mise en œuvre de la paix lorsque la nomination des autorités a été contestée a au moyen de plusieurs actions juridiques. En fait, un vaste consensus s'est dégagé au sein du Conseil de mise en œuvre de la paix quant au fait que l'inaction aurait entraîné une incertitude politique et juridique, avec la possibilité que deux gouvernements fédéraux parallèles et contestés soient mis en place, avec deux présidents, potentiellement dépourvus de budget, entraînant ainsi la dissolution du parlement fédéral et de nouvelles élections. Ces risques ont été évités, et les autorités de la Fédération semblent à présent fonctionner de manière efficace.

La situation qui prévaut actuellement dans la Fédération inclut aussi un différend philosophique entre la politique fondée sur l'ethnie – où le concept d'ethnie est extrêmement important – et une version de la politique plus axée sur le civisme. À ce sujet, l'Union démocratique croate, parti croate de Bosnie, a organisé un conseil de cantons croates et de municipalités à majorité croate. Bien qu'il existe des dispositions dans la Constitution fédérale qui prévoient la coopération entre les cantons, ce genre d'événement, 15 ans après l'Accord de Dayton, n'est pas vraiment la direction que nous devons prendre.

Ces faits seraient déjà suffisamment graves alors même que les gouvernements doivent redoubler

d'efforts pour mener à bien les profondes réformes dont le pays a besoin en vue de relever les sérieux défis socioéconomiques auxquels leurs citoyens sont confrontés et, bien évidemment, pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'UE et à l'OTAN. Cependant, dans cet environnement déjà difficile, les autorités de la Republika Srpska ont pris des mesures concrètes qui constituent la plus grave violation de l'Accord de paix Dayton/Paris depuis sa signature.

Les conclusions et la décision concernant la tenue d'un référendum, adoptées par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska en avril, représentent non seulement une infraction claire de l'Accord de paix, mais remettent en outre en question toutes les lois promulguées par les divers Haut-Représentants, en affirmant qu'elles enfreignent l'Accord de paix. En tant que telles, si elles sont maintenues, les récentes mesures prises par la Republika Srpska auraient des conséquences importantes sur le fonctionnement et la viabilité de la Bosnie-Herzégovine. Les Haut-Représentants, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, ont promulgué un nombre important de décisions et de lois fondamentales pour l'État de Bosnie-Herzégovine. Je ne mentionnerai que quelques décisions prises qui sont à présent en vigueur et qui portent, notamment, sur le passeport, le drapeau, l'hymne national et les armoiries de la Bosnie-Herzégovine et sur un Ministère de la défense unique. Je tiens à rappeler au Conseil qu'avant la création du Ministère de la défense unique, il existait trois ministères de la défense. Il y a également eu d'autres réformes importantes, dont, entre autres, celle concernant la police des frontières.

La tenue d'un référendum sur les pouvoirs et décisions du Haut-Représentant serait une grave infraction au cadre constitutionnel et aux obligations internationales du pays. Elle serait en outre contraire à l'annexe 10 de l'Accord de paix Dayton/Paris et à un grand nombre de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. En d'autres termes, ce référendum pourrait aussi, d'une certaine manière, remettre en cause l'autorité du Conseil de sécurité et ses résolutions relatives à cette question. Par ailleurs, les conclusions cherchent à saper l'ensemble du système constitutionnel de la répartition des responsabilités entre l'État et les entités tel que fixé par l'annexe 4 de l'Accord de paix, ainsi que la Constitution et la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, institution créée par l'Accord de paix.

S'agissant des institutions judiciaires de la Bosnie-Herzégovine au niveau de l'État, qui sont tout particulièrement visées par le référendum, je me dois de signaler que, aux termes de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, l'État a la compétence exclusive de l'application du droit pénal international et interentités. La Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et le Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine sont des institutions créées dans le but de permettre à l'État d'exercer ces compétences particulières qui relèvent de l'État.

D'un point de vue tout aussi technique qu'important, et pour éviter les malentendus, ce référendum serait contraignant, même s'il y a eu des déclarations suggérant le contraire.

Face à cette atteinte à l'Accord de paix Dayton/Paris, ma démarche est claire et pleinement cohérente avec ma profonde conviction qu'il faut toujours recourir au dialogue. À ce propos, j'espère que les autorités de la Republika Srpska annuleront les conclusions adoptées et la décision concernant la tenue du référendum dans les prochains jours. Autrement, dans l'exercice des responsabilités qui m'incombent de veiller au respect de l'Accord de paix, je n'aurai d'autre choix que d'abroger les conclusions et la décision concernant le référendum. À cet égard, je bénéficie du ferme soutien du Conseil de mise en œuvre de la paix et des plus hautes instances de l'Union européenne.

En plus des conclusions et de la décision concernant le référendum, les autorités de la Republika Srpska, et en particulier son Président, ont continué à remettre ouvertement en cause l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine en portant atteinte à la viabilité du pays et en appelant ouvertement à sa dissolution. Les autorités de la Republika Srpska ont également continué de saper et de remettre en cause d'autres institutions nationales importantes, dans le but de démontrer que celles-ci sont inefficaces et ne sont donc pas nécessaires au niveau de l'État. Les autorités de la Republika Srpska persistent également à nier qu'un génocide a été commis en 1995, fait qui a pourtant été confirmé par les tribunaux internationaux.

Sept mois après les élections générales, dans l'ensemble, la situation politique dans le pays demeure tendue, et, en conséquence, la formation d'un gouvernement national est devenue quasi impossible. Le processus législatif au niveau national est toujours

paralysé, ce qui fait qu'aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en œuvre des programmes de réformes nécessaires pour l'adhésion du pays à l'Union européenne et à l'OTAN.

Je crois qu'il serait mal avisé de penser que l'évolution récente de la situation en Bosnie-Herzégovine reflète une tendance négative à court terme. En fait, cela fait maintenant cinq ans que nous observons une détérioration continue de la situation sur le plan de la stabilité politique, depuis que les amendements constitutionnels d'avril 2006 ont été rejetés. S'il est vrai que nous devons nous concentrer sur les difficultés du moment, je crois qu'il importe également d'analyser d'un œil critique les moyens à mettre en œuvre pour pouvoir établir un pays fonctionnel et viable à long terme. Il est clair que nous devons appuyer l'application du principe de prise en main nationale en Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil de mise en œuvre de la paix n'a cessé d'exprimer sa vive préoccupation au sujet de l'évolution de la situation dans le pays, en particulier s'agissant des faits que j'ai mentionnés. En même temps, le Conseil de mise en œuvre de la paix a indiqué qu'à l'exception de l'objectif concernant le district de Brcko, il n'y guère eu de progrès dans la réalisation des conditions à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

En matière de biens de l'État et de biens des institutions de défense, qui sont les deux premiers objectifs fixés à cet égard, une régression a été constatée suite à l'adoption unilatérale par la Republika Srpska en décembre de sa propre loi sur les biens de l'État, qui, si elle entrait en application, ferait que tous les biens de l'État situés sur le territoire de cette entité seraient enregistrés comme appartenant à la Republika Srpska. Dans ce cas, il aurait été impossible d'appliquer une solution globale négociée à ce problème lié aux biens de l'État. C'est pourquoi j'ai dû suspendre l'application de cette loi, en attendant une décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine sur sa constitutionalité. En ce qui concerne les biens des institutions de défense, la Republika Srpska continue de refuser de les céder à l'État.

En revanche, des progrès ont été réalisés pour résoudre les questions en suspens concernant l'approvisionnement en électricité du district de Brcko. J'espère que nous pourrons bientôt régler les autres questions en suspens. Cependant, avant que ce processus soit recommandé, la Republika Srpska devra donner des assurances claires et sans équivoque sur le statut et les droits constitutionnels du district de Brcko à l'avenir, ainsi que sur les dispositions de la sentence arbitrale, à l'instar de la Fédération. La Fédération a déjà fourni des assurances relativement au district de Brcko, mais la Republika Srpska ne l'a pas encore fait.

Comme je l'ai déjà déclaré, toute la communauté internationale doit prendre très au sérieux la détérioration de la situation en Bosnie-Herzégovine. Si l'État, les institutions d'État et l'état de droit continuent de s'affaiblir, la crise et l'instabilité en Bosnie-Herzégovine ne feront que s'aggraver. Ceci pourrait également avoir des conséquences néfastes pour toute la région de l'Europe du Sud-Est.

À cet égard, je voudrais présenter en quelques mots mon opinion sur la stratégie que la communauté internationale devrait adopter à l'avenir en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine. Nous convenons tous que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine se trouve au sein de l'Union européenne et des institutions euro-atlantiques. Par conséquent, l'Union européenne et l'OTAN ont un rôle important à jouer en Bosnie-Herzégovine, s'agissant d'aider ce pays à remplir les conditions nécessaires pour réaliser son souhait d'adhérer à ces deux organisations. Je tiens à rappeler que tel est le souhait de la présidence de Bosnie-Herzégovine.

En même temps, il est évident qu'une présence internationale dotée d'un mandat opérationnel en Bosnie-Herzégovine est toujours nécessaire. L'État de Bosnie-Herzégovine doit faire face à des défis internes de taille, qui exigent la présence du Bureau du Haut-Représentant et de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, assortie d'un mandat opérationnel. Nous avons besoin d'outils suffisants pour faire face aux tentatives visant à annuler les réformes qui ont déjà fait l'objet d'accords et à créer l'instabilité.

Il importe que la question de la Bosnie-Herzégovine reste inscrite à l'ordre du jour de la communauté internationale jusqu'à ce que tous les problèmes soient résolus. Certains pensent que le moment est venu de laisser la Bosnie-Herzégovine à son propre sort et d'autres parlent de fatigue internationale en Bosnie-Herzégovine. En outre, depuis plus de deux ans, il y en a qui ne cessent de dire que la Bosnie-Herzégovine n'est plus au centre des préoccupations de la communauté internationale. Je ne suis pas du même avis, et je pense que de telles

décisions ne serviraient qu'à faire le jeu de ceux qui veulent affaiblir l'État pour le diviser, ce qui provoquerait une reprise des troubles.

Ces 15 dernières années, la communauté internationale a beaucoup accompli en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, la situation politique actuelle démontre clairement que nous n'avons pas encore trouvé une solution politique viable et durable qui permettrait d'instaurer une paix durable. À cette fin, nous bénéficions également de l'appui ferme des pays voisins, du Président de la Serbie, M. Tadić, et du Président de la Croatie, M. Josipović. On peut affirmer sans risque de se tromper qu'au cours de ces 20 dernières années, la situation régionale n'a jamais été aussi favorable qu'en ce moment. Il ne s'agit pas seulement de coopération régionale, mais également de réconciliation régionale. Ceci nous donne des raisons d'espérer.

C'est en continuant de porter notre attention sur la question de la Bosnie-Herzégovine que nous atteindrons l'objectif que nous poursuivons tous, à savoir faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine soit capable de résoudre ses problèmes par le biais de ses institutions et de continuer à s'engager sur la voie de l'intégration euro-atlantique, en assumant pleinement ses responsabilités.

La Bosnie-Herzégovine est une mine d'or en termes de talent et regorge de personnes excellentes. Nous devons leur donner une chance, ainsi qu'à leur pays. Je suis sûr qu'ils peuvent y arriver. Ils ont simplement besoin d'un peu de temps et de patience. Je suis réellement convaincu que cet objectif peut être réalisé. C'est pourquoi, avec l'aide du Haut-Représentant et du Conseil de sécurité, je continuerai à tout mettre en œuvre pour faciliter et appuyer les efforts de la Bosnie-Herzégovine à cette fin.

Le Président : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud souhaite la bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et le remercie de son exposé, que nous avons suivi avec préoccupation.

L'Accord de paix de Dayton a été une expérience en matière de paix, dont le but était de réaliser « l'unité dans la diversité » selon l'expression utilisée à l'époque par le Président Clinton. À l'occasion de la commémoration du quinzième anniversaire de cet Accord en novembre dernier, dans sa déclaration, la Secrétaire d'État, Mme Clinton, nous a rappelé que

> « l'Accord de paix de Dayton est aujourd'hui la pierre angulaire de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Il a servi de cadre pour reconstruire les infrastructures nationales, réinstaller les réfugiés et les personnes déplacées dans leurs foyers et aider les citoyens à reprendre une vie normale. »

Ma délégation souscrit à ces affirmations et les appuie fermement.

C'est donc avec une vive préoccupation que nous avons accueilli les informations sur les derniers événements survenus en Bosnie, qui sont susceptibles de compromettre son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Étant donné que ce pays se trouve au cœur même de l'Europe, une telle situation mettrait en péril la paix et la stabilité dans les Balkans, et il faut tout faire pour la prévenir.

À notre avis, la paix et la stabilité en Bosnie dépendent de plusieurs facteurs. Premièrement, toutes les parties, y compris la communauté internationale, doivent respecter l'état de droit et les instruments juridiques sur lesquels reposent les structures politiques nationales. Il est essentiel que les autorités politiques et les acteurs internationaux présents sur le terrain tâchent de ne pas oublier l'équilibre et les structures politiques qui ont résulté de l'Accord de Dayton et qu'ils mettent tout en œuvre pour veiller à ce que cet équilibre soit respecté et préservé. Ceci est particulièrement important pour mener à bon terme le processus de formation d'un gouvernement.

Notre attention a été attirée sur le fait que l'Accord de Dayton devait être remplacé par une constitution permanente en Bosnie, et nous appelons toutes les partes concernées à s'atteler de nouveau à mettre en œuvre la réforme constitutionnelle, deuxième condition nécessaire pour une paix durable. Des mesures qui éloignent le pays des réformes constitutionnelles déjà convenues ne serviront personne. L'objectif d'une réforme constitutionnelle est de mettre en place des structures étatiques fortes et représentatives qui supplantent toutes les autres structures.

Le troisième élément est la nécessité d'établir un dialogue entre les parties, étant donné qu'aucun des éléments que j'ai mentionnés ne peut être réalisé en

l'absence d'un dialogue entre les divers groupes ethniques et les différentes entités. Le dialogue entre les diverses structures et le Haut-Représentant est également d'une importance cruciale. Un dialogue est essentiel pour l'adoption d'une Constitution finale. Il facilitera également la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions, ce dont le Haut-Représentant a besoin pour achever son travail et pour que les Bosniens puissent assumer la responsabilité entière de leur pays. Notre délégation est préoccupée par le fait qu'aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en œuvre de ces engagements et nous appelons toutes les parties à redoubler d'efforts.

Le quatrième élément est la réconciliation, qui devrait être l'objectif ultime d'un dialogue continu. Essentiel à la réconciliation est l'engagement par toutes les parties de lutter contre l'impunité en traduisant en justice les personnes accusées de crimes de guerre. Ce processus doit être mené avec impartialité et doit reposer sur les instruments judiciaires agréés par les diverses parties en Bosnie-Herzégovine. La réconciliation est sapée par les discours et les actions provocatrices qui cherchent à affaiblir l'État bosnien.

Je voudrais, pour terminer, me référer à la déclaration faite par le Président Clinton lors de la conclusion des Accords de Dayton en 1995. Il nous a rappelé que

> « après tous les massacres et les pertes en vies humaines, après tant d'actes odieux de brutalité inhumaine, le peuple de Bosnie devra déployer des efforts extraordinaires de volonté pour s'extirper du passé et commencer à bâtir un avenir de paix ».

Et le dernier élément que ma délégation tient à mettre en exergue est la volonté politique. Nous voulons encourager toutes les parties de Bosnie-Herzégovine à mettre pleinement en œuvre les engagements pris dans le cadre des accords de paix. L'Afrique du Sud est déterminée, en tant que membre du Conseil de sécurité, à appuyer les efforts de la Bosnie dans ce sens.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens de nouveau à souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut-Représentant Inzko et à le remercier pour son exposé très complet et pour les services dont il s'acquitte au nom de la communauté internationale.

Qu'il me soit également permis de saluer le travail dévoué effectué par la Bosnie-Herzégovine au Conseil de sécurité, preuve de sa détermination à jouer un rôle actif et responsable au sein de la communauté internationale. Au cours de son mandat au Conseil de sécurité, la Bosnie-Herzégovine a prouvé que la coopération et le consensus entre les dirigeants de ses groupes constitutifs sont possibles, même lorsqu'il s'agit de questions complexes comme la paix et la sécurité internationales. Tout ceci nous permet d'espérer que ces dirigeants trouveront le moyen de coopérer pour surmonter leurs difficultés politiques internes.

Il y a plus de 15 ans, la communauté internationale se réunissait avec les dirigeants de Bosnie-Herzégovine pour tenter de mettre fin à un conflit terrible et préparer un plan pour l'avenir. Le travail difficile accompli à Dayton, dans l'Ohio, a préparé la voie à une paix durable dont la Bosnie-Herzégovine continue de bénéficier. Mais aujourd'hui, les fondations de ces accords historiques sont remises en causes, ce qui menace de réduire nombre des gains réalisés par le pays depuis Dayton. Les États-Unis engagent instamment les parties à faire tous les efforts possibles pour s'attacher ensemble, indépendamment de l'origine ethnique ou de l'obédience politique, à maintenir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région.

Je voudrais soulever ici quatre points en réaction au rapport (voir S/2011/283) de l'Ambassadeur Inzko.

Premièrement, les États-Unis tiennent à réitérer qu'ils appuient sans réserve l'autorité conférée au Haut-Représentant par les Accords de Dayton. Son autorité a été confirmée à plusieurs reprises dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons que les conclusions adoptées récemment par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska posent un défi fondamental aux Accords de Dayton et constituent la plus grave d'une série de mesures prises par la Republika Srpska en violation de l'Accord. Ces mesures soulèvent de graves interrogations quant à l'attachement de la Republika Srpska à l'état de droit et quant à l'adhésion future de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Elles constituent un recul par rapport aux progrès réalisés dans « l'agenda 5+2 » concernant la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Et elles auront un effet néfaste sur la capacité de la Republika Srpska à attirer un investissement étranger bien nécessaire, ce qui entrave la voie déjà difficile vers la reprise économique. Nous

appuyons sans réserve les condamnations émises par le Haut-Représentant contre ces défis illégaux et injustifiés lancés à son autorité. Il aura également tout notre appui pour les mesures qu'il prendra pour faire appliquer l'Accord de Dayton et défendre et préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous examinons actuellement les mesures éventuelles à prendre pour appuyer l'Accord de Dayton et les institutions publiques de la Bosnie, si cela s'avère nécessaire.

Deuxièmement, nous sommes extrêmement préoccupés par l'absence d'un gouvernement fédéral plus de sept mois après les élections générales. Cette impasse politique empêche la réalisation de progrès sur des réformes cruciales, lesquelles constituent un premier pas vers l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Les dirigeants de Bosnie-Herzégovine doivent constituer un gouvernement de coalition solide et capable de procéder aux réformes nécessaires, sous peine de ralentir cette intégration de la Bosnie-Herzégovine. Des progrès sont possibles si les politiciens sont prêts à oublier leurs programmes politiques ethniques et personnels étroits et à œuvrer à des objectifs communs. La coordination accrue entre les membres de la présidence tripartite nous laisse espérer que cela est possible.

Troisièmement, les États-Unis restent préoccupés par les déclarations nationalistes qui divisent. Les discours de haines, y compris la négation des plus troublantes du génocide de Srebrenica, sape très gravement la confiance et a aggravé les tensions entre les citoyens et leurs représentants politiques. Les groupes ont tous le droit d'exprimer leurs doléances, mais les appels à la sécession et à la réorganisation territoriale sont irréalistes et déstabilisants. Ils ne font qu'exacerber la méfiance et la division ethniques.

Quatrièmement, je voudrais souligner encore une fois l'importance de la coopération continue de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La collaboration policière et judiciaire du pays avec les partenaires régionaux en vue d'appréhender les criminels de guerre de quelque côté de la frontière où ils se trouvent est une mesure positive. Nous encourageons les autorités bosniennes à poursuivre sur cette voie et à consolider la stabilité dans la région en créant un mécanisme institutionnelle pour cette coopération.

Nous saluons la décision prise par l'Union européenne de renforcer sa représentation en Bosnie-Herzégovine. Nous nous réjouissons également des contributions de la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, qui continue de jouer un rôle nécessaire dans le maintien de la stabilité, compte tenu notamment de la situation politique difficile.

Les États-Unis sont pleinement attachés aux Accords de Dayton et appuient sans réserve le Haut-Représentant. Nous continuons d'espérer que les dirigeants élus de Bosnie-Herzégovine parviendront à un consensus sur la défense et sur les réformes constitutionnelles et autres nécessaires à la paix et à la stabilité et finalement à l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN.

M. Messone (Gabon) : Nous remercions également M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de sa présentation du rapport sous examen (voir S/2011/283). Nous retenons la note d'espoir qui a conclu son propos. Nous retenons aussi de ce rapport des avancées sur le plan sécuritaire et des difficultés qui hélas retardent la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Dayton. Je saisis, au nom du Gabon, cette occasion pour renouveler, à lui-même et à son équipe, les félicitations de ma délégation pour les actions qu'ils mènent sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, ainsi que des reformes visant à faciliter l'intégration de la Bosnie-Herzégovine au sein de l'Europe.

Comme nous l'avons souligné lors des débats précédents (voir S/PV.6421), le Gabon soutient pleinement les efforts déployés par la communauté internationale en vue de l'instauration en Bosnie-Herzégovine d'un État de droit reposant sur des institutions stables et pérennes. Nous réitérons notre appui à la mise en œuvre de l'Accord de Dayton, socle du processus politique dans ce pays. Le rapport qui vient de nous être présenté offre une nouvelle occasion d'évaluer non seulement la mise en œuvre de cet accord, mais aussi la situation sécuritaire et politique qui en découlent.

Au plan sécuritaire, mon pays se félicite du rôle central que continue de jouer la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) pour garantir un environnement stable dans la région, en dépit d'une situation politique de plus en plus tendue. Nous saluons également la décision prise récemment par les hautes autorités de la Bosnie-Herzégovine de suspendre la délivrance de licences pour l'exportation d'armes et de matériel militaire.

De même, nous notons avec satisfaction que sur le plan politique la dynamique actuelle est caractérisée par une meilleure coopération entre les trois membres de la nouvelle présidence de la Bosnie-Herzégovine. Ce mécanisme original permet de jeter les bases d'une sortie d'impasse politique pour l'amorce d'une gouvernance transitoire concertée.

Enfin, ma délégation s'était déjà félicitée du bon déroulement des élections générales d'octobre 2010 et de la levée par l'Union européenne de l'obligation de visas pour les Albanais et Bosniens dans l'espace Schengen.

Les acquis de Dayton sont aujourd'hui menacés et la communauté internationale doit veiller à les préserver. Nous sommes préoccupés par la persistance de plusieurs obstacles qui entravent l'évolution du processus politique ainsi que la mise en place d'institutions fonctionnant normalement. Il s'agit en l'occurrence de la difficulté de former un gouvernement fédéral, de l'absence d'un accord sur la question de la propriété de l'État et de la défense et du défi posé par l'effectivité de la primauté du droit et la gestion redditionnelle des finances publiques. Ce sont là des préalables à la consolidation de la paix et à la construction d'un État démocratique en Bosnie-Herzégovine.

Nous restons convaincus que seuls le dialogue et la concertation politiques permettront aux parties de surmonter cette situation alimentée par deux approches opposées, celle d'une société multiethnique, démocratique et euro-atlantique, et celle d'un pouvoir partagé entre trois oligarchies nationalistes.

Le Gabon exhorte toutes les parties au dialogue et à la tolérance, vertus indispensables à la réconciliation et à l'unité intercommunautaire. Nous condamnons tous les appels à la division et à la remise en question des acquis de l'Accord de Dayton. Nous appelons les parties à renforcer leur coopération avec le Haut-Représentant, la Force de l'Union européenne (EUFOR), l'OTAN et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Nous notons par ailleurs que l'EUFOR a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la situation sécuritaire. La communauté internationale doit à son tour accroître l'aide qu'elle accorde aux parties afin, conformément à l'Accord de Dayton, d'atteindre les cinq objectifs et de remplir les deux conditions fixées par le Conseil de mise en œuvre de la paix. Le respect de ces exigences par les parties facilitera la transition au terme de laquelle le Bureau du Représentant spécial de l'Union Européenne se substituera à celui du Haut-Représentant. Au regard de la situation actuelle, le mandat du Haut-Représentant, qui a été prorogé jusqu'au 31 août 2011, devra être prorogé à nouveau. Nous attendons à cet effet les conclusions du Comité directeur du Conseil en juillet prochain.

L'édification de la Bosnie-Herzégovine incombe, au premier chef, à l'ensemble du peuple de la Bosnie-Herzégovine. Nous appelons les parties et les acteurs politiques à surmonter les tentations de la division et de l'intolérance pour bâtir un destin commun, reflet de leurs aspirations profondes cristallisées autour d'une seule et même volonté, celle de vivre ensemble dans une unité retrouvée.

Enfin, nous voudrions terminer en réitérant notre soutien à l'action du Haut-Représentant ainsi qu'aux recommandations qu'il formule à notre attention en ce qui concerne l'action future.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La présente séance du Conseil de sécurité se déroule sans la participation habituelle du Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine. Nous savons que M. Radmanović a subi une opération chirurgicale qui l'a empêché de se rendre à New York. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous avons écouté attentivement la déclaration du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, qui était malheureusement plus chargée d'émotion qu'elle ne proposait une analyse objective de la situation en Bosnie-Herzégovine. Ce constat vaut aussi pour les deux rapports présentés au Conseil de sécurité par le Haut-Représentant.

Pour se faire une idée plus objective des processus en cours en Bosnie-Herzégovine, nous invitons les membres du Conseil de sécurité à examiner la lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Republika Srpska, M. Dodik, en réponse aux accusations portées par le Haut-Représentant selon lesquelles les dirigeants de l'entité serbe auraient violé l'Accord de Dayton. Nous espérons que le Président distribuera ce document aux membres du Conseil.

La tâche principale de la communauté internationale à ce stade du règlement est de transmettre la responsabilité de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine aux Bosniens eux-mêmes. Concrètement, cela signifie qu'il faut que le Bureau du Haut-

Représentant soit remplacé par le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne et, à cet effet, il convient de se focaliser à nouveau sur la réalisation des cinq objectifs à atteindre et des deux conditions à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Le processus de formation d'un nouveau gouvernement suite aux élections générales du 3 octobre 2010 rencontre de sérieuses difficultés. Nous estimons que la crise actuelle est une conséquence de la réorganisation des institutions nationales par les dirigeants bosniaques. En outre, le Haut-Représentant est en grande partie responsable de la situation car les mesures qu'il a prises, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Accord de Bonn, ont systématiquement accru les tensions dans le pays et entravé la quête d'un compromis au plan national. Le principal problème tient, selon nous, au refus de prendre en compte les vues des représentants serbes et croates. Nous pensons que seuls les représentants des partis sortis vainqueurs des élections dans chaque entité peuvent pleinement refléter le choix de la population. Aussi, la formation par le parti dirigeant d'une coalition excluant le parti serbe, le Parti social démocrate indépendant, l'Union démocratique croate et l'Union démocratique croate de 1990 – comme les dirigeants bosniaques tentent actuellement de le faire – serait-elle contraire aux intérêts des populations serbes et croates de Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes préoccupés par les actions unilatérales menées par la partie bosniaque pour former un nouveau gouvernement fédéral auquel ne participeraient pas les principaux partis croates. Une telle manœuvre viole l'esprit, sinon la lettre, de l'Accord de Dayton. Elle est en outre contre-productive et dangereuse. La légitimité de ces mesures est contestée non seulement par les responsables politiques serbes et croates mais également par la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine. Dans les faits, la formation d'un nouveau gouvernement a donc été entravée.

S'agissant maintenant de la décision de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'organiser un référendum sur la légitimité des mesures prises par le Haut-Représentant, objet du rapport spécial, celle-ci ne constitue pas selon nous une violation directe de l'Accord de Dayton. Qualifier, comme le fait le Haut-Représentant, de violation des annexes 4 et 10 de l'Accord de Dayton les mesures prises par l'entité serbe n'est pas justifié. L'annexe 4 ne contient aucune référence à une quelconque Cour ou Ministère public de Bosnie-Herzégovine et l'annexe 10 confère uniquement au Haut-Représentant le pouvoir d'interpréter l'Accord de Dayton et non celui d'imposer des changements, quels qu'ils soient, qui pourraient entraver le processus politique.

En outre, le Président de la Republika Srpska a indiqué très clairement qu'il n'y avait pas de visée séparatiste de la part de l'entité serbe. Nous pensons qu'à ce stade, les mesures prises par les dirigeants de la Republika Srpska n'outrepassent pas leur compétence et ne violent pas l'Accord de Dayton.

Dans ce contexte, nous ne pouvons approuver la décision prise le 27 mars par le Haut-Représentant de suspendre temporairement la décision de la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine concernant la constitution du nouveau Gouvernement décrétée par l'entité bosniaque. Nous estimons que cette décision du Haut-Représentant revient à faire pression sur les dirigeants de Bosnie-Herzégovine pour qu'ils favorisent une partie plutôt qu'une autre. La représentante de l'International Crisis Group, Mme Arbour, a évoqué cette question sans ambages, déclarant que selon elle, le Haut-Représentant avait ébranlé les institutions de l'État et l'état de droit.

Le fait que le Haut-Représentant continue d'user de manière arbitraire des pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn est inacceptable. Notre position de principe est que le recours au mécanisme d'urgence ne se justifie qu'en cas de circonstances exceptionnelles caractérisées par des violations graves de l'Accord de Dayton risquant de déstabiliser la situation en Bosnie-Herzégovine. Or, la situation actuelle ne saurait être considérée comme telle.

Nous invitons nos partenaires du Comité directeur à ne pas dramatiser la question du référendum et à s'employer plutôt à encourager le dialogue entre les parties, un dialogue qui prenne en considération les préoccupations de la partie serbe face aux activités de la Cour et du Ministère public. Nous appelons l'attention sur la validité des observations et du mécontentement de la partie serbe vis-à-vis des activités des tribunaux bosniens, qui sont longtemps restés sourds aux appels internationaux. Les condamnations prononcées par les tribunaux bosniens concernent, dans 80 % des cas, des Serbes. Nous sommes convaincus que toutes les décisions capitales pour l'avenir du pays doivent être prises par les

Bosniens eux-mêmes, à condition qu'il y ait accord entre les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine, à savoir les Bosniaques, les Serbes et les Croates. À cet égard, toute tentative visant à imposer de l'extérieur une réforme constitutionnelle en Bosnie est pour nous inadmissible. Des mesures unilatérales de ce type auraient pour seul effet d'aggraver la situation dans le pays, comme l'a prouvé le tristement célèbre processus de Butmir.

Nous estimons que le seul moyen de trouver une solution à la crise politique réside dans le dialogue, ce qui doit se traduire par des concessions de la part de toutes les parties. Nous pensons que les décisions portant sur les questions clefs d'un règlement doivent être prises au sein des instances internationales dont nous sommes convenues ensemble, à savoir le Conseil de sécurité et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour son rapport franc et objectif. Le Royaume-Uni appuie avec force ses activités en Bosnie-Herzégovine et nous partageons sa vive préoccupation face à la situation dans le pays et à la détérioration constatée ces derniers mois.

Sept mois après les élections, il n'y a toujours pas de nouveau gouvernement au niveau de l'État. Cette situation a bloqué tout progrès dans les réformes que la Bosnie-Herzégovine se doit de mettre en œuvre si elle veut fonctionner correctement et évoluer vers un avenir au sein de l'Union européenne (UE) et de l'OTAN. La rhétorique nationaliste dans toute la Fédération continue de remettre en cause les institutions et l'intégrité de l'État. Les dirigeants politiques doivent de toute urgence entamer des négociations sur la formation d'un nouveau gouvernement au niveau de l'État capable de se concentrer sur l'élaboration des réformes essentielles et de les mettre en œuvre. L'Accord de Dayton dispose que tous les peuples constitutifs doivent être représentés politiquement. Sans esprit de souplesse ni effort concerté, la Bosnie-Herzégovine continuera de piétiner sur la voie de l'accession à l'Union européenne alors que ses voisins, eux, poursuivront leur progression.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les conclusions que l'Assemblée nationale de la Republika Srpska a adoptées le 13 avril. Ces conclusions, notamment la proposition d'organiser un référendum sur l'autorité des institutions judiciaires nationales et les décisions du Haut-Représentant, enfreignent clairement l'Accord de Dayton. Elles constituent une attaque directe contre le Haut-Représentant, dont l'autorité a été consacrée par de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, la plus récente datant de novembre dernier [résolution 1948 (2010)].

Les actions de la Republika Srpska menacent la stabilité d'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil de sécurité ne peut ignorer ou minimiser les difficultés actuelles. Il ne s'agit pas d'une question technique. Comme le souligne le rapport du Haut-Représentant (voir S/2011/283), ces décisions doivent également être envisagées dans un contexte plus large d'attaques rhétoriques répétées de la part de la Republika Srpska à l'encontre des institutions nationales et d'une politique qui consiste à entraver, saper et récuser leur autorité. En outre, le Président Dodik a également contesté l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et mis en doute, à plusieurs reprises, la viabilité du pays, appelant même, à l'occasion, ouvertement à sa dissolution.

Nous avons vu la lettre des autorités de la Republika Srpska mentionnée par l'Ambassadeur Churkin. Nous sommes en désaccord fondamental avec les arguments juridiques présentés par les autorités de la Republika Srpska et appuyons fermement l'analyse du Haut-Représentant. La position du Royaume-Uni est claire : le Haut-Représentant tire son autorité de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, approuvé par le Conseil de sécurité agissant en vertu du chapitre VII. Il est donc parfaitement injustifié que cette autorité fasse l'objet d'un référendum. La question soumise au référendum par la Republika Srpska indique explicitement que la Cour et le Ministère public de Bosnie-Herzégovine ont été constitués de manière non conforme à la Constitution, ce qui a été réfuté par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine dans le cadre de trois décisions distinctes. Comme la Republika Srpska elle-même le reconnaît, l'autorité de la Cour constitutionnelle est établie par l'Accord de Dayton et est par conséquent consacrée dans la Constitution de la Bosnie. Ses arrêts sont définitifs et contraignants et remettre en question la Cour de Bosnie-Herzégovine, ce qui fait fi des décisions entérinées, revient à remettre en question l'Accord de Dayton. La Republika Srpska n'a pas à légiférer sur des questions qui sortent de sa propre juridiction. Sur le plan juridique, le statut et les pouvoirs du Haut-Représentant relèvent de l'Accord de paix de Dayton et du droit international, et ne sont donc pas du ressort de la Republika Srpska.

De ce fait, nous accueillons avec satisfaction tous les efforts visant à convaincre la Republika Srpska de retirer sa proposition de référendum et de participer plutôt à un dialogue constructif. Toutefois, si aucune décision en ce sens n'est prise par la Republika Srpska dans les délais impartis par le Haut-Représentant, le Royaume-Uni appuiera fermement toutes les mesures que le Haut-Représentant jugera bon de prendre pour protéger et défendre l'Accord de Dayton approuvé par l'ONU.

Dans ce contexte, je voudrais également attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les conclusions du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne de mars dernier, qui appuient clairement les propositions de Mme Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne, quant à l'application éventuelle de mesures restrictives de la part de l'UE. Cette dernière dispose maintenant de toute une gamme d'outils et de mesures pour régler les problèmes rencontrés en Bosnie-Herzégovine. La décision du Conseil de mars 2011 affirme que des mesures restrictives pourront être imposées contre les personnes qui portent atteinte à la souveraineté, à l'intégrité ou à la sécurité de la Bosnie-Herzégovine ou nuisent à l'application de l'Accord-cadre général pour la paix.

Enfin, le risque que la dégradation du climat politique ne se propage à la situation en matière de sécurité s'est accru ces derniers mois. Comme le dit clairement le Haut-Représentant dans son rapport, la présence de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) a continué de rassurer les citoyens quant au fait que la situation demeure sûre en dépit des tensions politiques. Le mandat militaire opérationnel de l'EUFOR reste un garde-fou capital pour la Bosnie-Herzégovine.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine de son exposé très complet et franc. Nous saluons la contribution importante que le Bureau du Haut-Représentant apporte à la stabilité, à la paix et au développement durable en Bosnie-Herzégovine.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par le représentant de l'Union européenne (UE).

Nous sommes heureux de constater que la situation reste stable sur le plan de la sécurité. Cependant, au cours de ces derniers mois, peu de progrès ont été enregistrés sur le plan politique en Bosnie-Herzégovine. Bien au contraire, les attaques unilatérales contre l'État de Bosnie-Herzégovine et ses institutions ont redoublé. On note une absence déconcertante de volonté de concéder des compromis et de dépasser les visées nationalistes.

L'Allemagne est particulièrement préoccupée par le fait que la Republika Srpska ait annoncé qu'elle allait organiser un référendum sur les grandes institutions judiciaires nationales. Cette tentative de saper le système judiciaire est alarmante. Le non-respect de l'état de droit nuit aux perspectives d'accession à l'Union européenne de la Bosnie-Herzégovine. Nous devons être clairs et nous exprimer sans ambiguïté à ce sujet.

L'Allemagne approuve et appuie pleinement les initiatives prises actuellement par le Service européen d'action extérieure, la Commission européenne et le Bureau du Haut-Représentant pour trouver une solution à la question du référendum. Si ces initiatives échouent, de nouvelles mesures devront être envisagées. Le Haut-Représentant bénéficie du plein appui de l'Allemagne. L'initiative de tenir un référendum revient à attaquer le consensus politique au cœur de l'Accord de Dayton, auquel nous sommes tous attachés.

La première urgence pour la Bosnie-Herzégovine est de constituer un gouvernement sans exclusive au niveau de l'État, afin d'engager les réformes prioritaires. La Bosnie-Herzégovine ne peut se permettre de perdre davantage de temps si elle ne souhaite pas prendre de retard dans son processus d'intégration à l'Union européenne. Il va falloir adapter les structures lourdes de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et les aligner sur la Convention européenne des droits de l'homme et les conditions du processus d'intégration de l'UE. La Bosnie-Herzégovine doit pouvoir s'exprimer d'une seule voix à l'heure des négociations avec l'UE et dans d'autres instances internationales. L'Allemagne continuera d'accompagner la Bosnie-Herzégovine dans ce domaine.

La crise politique actuelle a une fois de plus mis en lumière le fait que certains hommes politiques en Bosnie-Herzégovine ne sont pas disposés à placer la nécessité d'accepter des compromis et le bien-être de leurs citoyens et de leur pays au-dessus de leurs ambitions nationalistes. Depuis Dayton, la politique adoptée par la communauté internationale n'a apparemment pas suffi pour encourager le compromis en Bosnie-Herzégovine. Dayton doit rester le socle de

l'État, mais sur ce socle, la Bosnie-Herzégovine doit aussi édifier une maison européenne. C'est pourquoi les ministres des affaires étrangères de l'UE ont décidé de renforcer la présence de l'UE. C'est une façon d'encourager positivement la population et de peser en faveur des processus d'intégration, et cela permettra de réagir si l'on cherche à mettre à mal la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

Je tiens à être très clair : l'Union européenne considère que le respect de l'état de droit et la stabilité des pays candidats potentiels sont des conditions fondamentales. Nous n'accepterons pas que ces exigences ne soient pas correctement respectées. En mars, le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union a adopté des mesures restrictives à l'encontre d'individus qui mettent en danger la stabilité et l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine. Si les pourparlers échouent, l'Union européenne pourrait se voir dans l'obligation d'envisager l'application de ces mesures.

Enfin, je voudrais mentionner un point important pour les activités futures du Bureau du Haut-Représentant et des autres organisations internationales : pour préserver les acquis de la présence du Bureau sur le plan de la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine, il faut trouver une solution viable à la question de l'immunité du personnel actuel du Bureau du Haut-Représentant comme de celui qui l'a précédé.

La meilleure garantie du développement pacifique de la région est une Bosnie stable, prospère, démocratique et irrévocablement engagée sur la voie de l'intégration européenne. L'Allemagne continuera d'accompagner la marche de ce pays dans cette voie.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je souhaite moi-aussi la bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, le Représentant spécial de l'Union européenne, M. Valentin Inzko. Je tiens à le féliciter au nom du Portugal de son travail en faveur de la paix en Bosnie-Herzégovine et à l'assurer de l'appui de mon pays dans cette entreprise. À cet égard, nous le remercions également de son rapport récent (S/2011/283, annexe) et de son exposé d'aujourd'hui qui méritent tout notre appui. Le Portugal s'associe à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par le représentant de l'Union européenne.

Le débat d'aujourd'hui se tient alors que la Bosnie-Herzégovine se trouve dans une situation politique particulièrement difficile, qui pourrait être lourde de conséquences pour la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Nous en appelons aux dirigeants des trois peuples constitutifs pour qu'ils travaillent ensemble de manière constructive et s'abstiennent de tout propos nuisible à l'unité s'ils veulent sortir le pays de l'impasse politique générale dans laquelle il se trouve; ils doivent notamment former d'urgence un gouvernement au niveau de l'État. L'impasse actuelle met à mal les chances de prospérité future de la Bosnie-Herzégovine et la stabilité de la région.

La décision prise unilatéralement de tenir un référendum en Republika Srpska sur une question qui relève de la souveraineté nationale et des pouvoirs du Haut-Représentant constitue une menace grave à l'équilibre politique au sein du pays et un défi à l'ordre constitutionnel établi. La communauté internationale est préoccupée à juste titre par cette menace qui pèse sur l'Accord de Dayton et les options qui existent en la matière sont connues de toutes les parties. À cet égard, le Portugal réaffirme son soutien à l'autorité du Haut-Représentant. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de protéger les intérêts nationaux de la Bosnie-Herzégovine, en même temps que son intégrité territoriale et sa souveraineté.

En cette Journée de l'Europe, le Portugal tient à dire sa conviction que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine réside au sein de l'Union européenne. Nous sommes convaincus que des progrès tangibles, tant sur le plan politique que sur le plan technique, servent les intérêts de la Bosnie-Herzégovine, car c'est une condition préalable à son intégration euro-atlantique. Le rôle de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine en général, dans la situation actuelle en particulier, est essentiel. Il est l'expression d'un engagement politique et économique non démenti et mérite le plein soutien de la communauté internationale.

Le Portugal est fier d'avoir participé aux efforts déployés par la communauté internationale pour instaurer la paix dans les Balkans et en Bosnie-Herzégovine. Quinze ans de dur labeur et de coûteux sacrifices de la part du peuple bosnien et de la communauté internationale ne sauraient être réduits à néant. Le peuple bosnien mérite de vivre dans la paix et la stabilité. Le Portugal est convaincu que la communauté internationale maintiendra son engagement afin que la Bosnie-Herzégovine puisse connaître l'unité, l'indépendance et la paix.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : J'aimerais me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant et le remercier de son rapport très détaillé. Nous avons également compulsé ses rapports et tenons à l'assurer de notre appui dans les efforts qu'il déploie pour réaliser sa tâche.

La Bosnie-Herzégovine est une expérience originale de construction d'une nation nouvelle sur les décombres d'une guerre civile subie par la population de l'ex-Yougoslavie au cours des années 1990. Il n'est jamais facile d'édifier un pays pluriethnique, plurilingue, multiculturel et aux religions multiples. Les problèmes que le Haut-Représentant nous a signalés aujourd'hui sont inévitables quand l'on édifie une nation constituée de populations de confessions, d'ethnies et de langues différentes. En tant que représentant d'un pays de plus de 1,2 milliard d'habitants, de la composition probablement la plus diverse qui soit, je salue la détermination du peuple de la Bosnie-Herzégovine de mettre en place une nation fondée sur l'unité et la diversité et je lui souhaite plein succès. Notre expérience nous a convaincus que, si dur et pénible que soit le chemin à suivre, le jeu en vaut la chandelle.

Pour régler les problèmes auxquels le peuple bosnien est confronté, il faudra faire preuve de patience et de détermination et être prêt à tenir compte des desiderata des uns et des autres. Les actions unilatérales, la suspicion mutuelle et les violations de l'Accord-cadre général pour la paix ne peuvent que vicier le climat politique et social et retarder la réalisation de ces objectifs. Nous tenons à féliciter la Bosnie-Herzégovine du succès et du bon déroulement du scrutin d'octobre 2010 destiné à l'élection des membres de la présidence au sein des trois parlements, le parlement national et les parlements de chaque entité. Le parlement de chacune des entités a commencé ses travaux. Nous espérons que l'impasse actuelle concernant la formation de la Chambre des peuples de la Fédération sera également surmontée et que l'Assemblée parlementaire pourra bientôt se réunir. Il faudra que les parties veillent à faire preuve de souplesse et évitent tout propos nuisible à l'unité si elles veulent concourir à la réalisation de cet objectif.

Dans ce contexte, nous nous félicitons d'entendre le Haut-Représentant déclarer que la présidence de Bosnie-Herzégovine est désormais en fonctions et que la coopération entre ses trois membres s'est améliorée par rapport à ce qu'elle était au cours du précédent mandat. Nous notons avec satisfaction que la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) a pu maintenir la sécurité en Bosnie-Herzégovine et nous convenons avec le Haut-Représentant qu'il est nécessaire d'en proroger le mandat.

Les relations de l'Inde avec la Bosnie-Herzégovine sont cordiales et amicales, après des décennies de relations amicales avec toutes les composantes de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie. En Inde, on porte un grand intérêt au peuple de Bosnie-Herzégovine, qui partage avec nous les valeurs de respect de la pluralité, de la diversité et de la démocratie. Au début des années 1990, nous lui avons proposé notre assistance dans le cadre de la mission des Nations Unies, notamment en envoyant dans le pays des contrôleurs de police chargés de veiller au maintien de l'ordre. Nous collaborons depuis quelque temps à la mise en place d'un centre consacré aux technologies de l'information. Nous restons disposés à contribuer également de toutes les manières possibles au processus d'édification de la nation de Bosnie-Herzégovine.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, et le remercier des dernières informations qu'il nous a présentées sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine depuis son dernier exposé (voir S/PV.6421).

Nous nous félicitons que la situation soit demeurée calme. Nous notons avec satisfaction les faits nouveaux positifs intervenus, tels que l'application de la décision d'abolir les visas de court séjour pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine détenant un passeport biométrique et l'amélioration de la coopération entre les membres de la présidence. Nous nous félicitons des nouveaux progrès réalisés dans le domaine de l'état de droit et de l'amélioration des relations avec les pays voisins.

En dépit de ces progrès, nous constatons cependant que de nombreux défis importants restent à relever, notamment au niveau de la persistance du climat de méfiance entre les dirigeants politiques et de l'absence de volonté politique constatée s'agissant de la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. Toutes ces craintes sont responsables des progrès limités accomplis sur les réformes clefs que requiert l'intégration européenne ou atlantique ainsi que dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions nécessaires à la fermeture du Bureau du Haut-

représentant. Nous invitons les dirigeants politiques à entreprendre les réformes nécessaires, et l'ensemble de la communauté internationale à appuyer les efforts consentis par ce pays à cette fin.

Il est urgent que les dirigeants politiques s'abstiennent de tout propos nationaliste et hostile à Dayton, qu'ils surmontent leurs divergences et donnent la preuve de leur détermination en la matière en maintenant le dialogue. Il est également essentiel de promouvoir la réconciliation nationale et de faire le nécessaire pour instaurer la confiance politique. Les chefs politiques doivent se montrer d'une détermination à toute épreuve pour préserver l'unité du pays comme une seule entité.

Nous apprécions à sa juste valeur le précieux travail effectué par le Haut-Représentant, et appuyons ses efforts pour promouvoir l'entrée de la Bosnie-Herzégovine dans l'Union européenne et permettre la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton.

Nous saluons le rôle que joue la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, en collaboration avec les forces armées bosniennes, pour assurer la sécurité et la stabilité du pays. Nous nous félicitons de la contribution des partenaires régionaux et internationaux à l'appui des efforts de la Bosnie-Herzégovine pour maintenir la paix dans le pays, ainsi que la stabilité et la croissance économique. Nous sommes convaincus que, par sa diligence et avec l'appui indispensable de la communauté internationale, y compris le Conseil, la Bosnie-Herzégovine peut accomplir son rêve de paix, de stabilité et de prospérité.

Enfin, seule la volonté politique de consentir en commun les efforts nécessaires en faisant preuve de souplesse, en dialoguant et travaillant en consultation et en respectant les différents engagements pris, pourra garantir la viabilité des progrès accomplis au cours des dernières années.

M. Yang Tao (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Haut-Représentant, M. Inzko, de son exposé. La Chine se félicite des progrès enregistrés en Bosnie-Herzégovine dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, la consolidation de l'état de droit et le relèvement économique. Nous espérons que tous les groupes ethniques de Bosnie-Herzégovine auront à cœur, dans leurs actions, les intérêts à long terme du pays, et se comporteront dans un esprit d'entente mutuelle et de compromis; qu'ils appliqueront effectivement l'Accord de paix de Dayton; qu'ils sauront surmonter leurs divergences par le dialogue et la négociation; et enfin, qu'ils œuvreront au renforcement de la confiance dans l'intérêt de la réconciliation nationale. La Chine attend avec intérêt la formation, dès que possible, d'un nouveau gouvernement élargi en Bosnie-Herzégovine qui permettra de poursuivre plus avant, en travaillant à différents niveaux, la reconstruction nationale.

La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les choix de toutes les populations de ce pays, dans le cadre de sa progression vers le développement. L'avenir et la destinée de la Bosnie-Herzégovine se trouvent entre les mains de toutes les populations qui la composent, dont le droit à l'autodétermination doit être dûment respecté.

La Chine appuie le rôle constructif que joue la communauté internationale dans le règlement de la question de Bosnie-Herzégovine. Parallèlement, les problèmes qui se posent au pays sont particulièrement complexes et sensibles, en ce qu'ils concernent non seulement la Bosnie-Herzégovine, mais aussi la paix et la stabilité à long terme de l'ensemble de la région des Balkans. Nous espérons que toutes les parties concernées trouveront la solution qui convient à leurs problèmes grâce au dialogue et à la négociation, dans un esprit de réconciliation et de coopération, et en évitant toute escalade des tensions, et qu'elles prendront des mesures efficaces pour consolider les progrès obtenus dans le processus politique.

Aux côtés de la communauté internationale, la Chine continuera d'appuyer activement les efforts en vue d'instaurer durablement la paix, la stabilité et le développement en Bosnie-Herzégovine.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, de son exposé très complet et de son rapport concernant les faits survenus dans le pays (S/2011/283, annexe).

Nous réaffirmons notre appui à la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour achever la mise en œuvre des Accords de Dayton et réaliser les objectifs fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui se ponctueront par la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Le calme dans lequel se sont déroulées les élections générales en octobre 2010 a été suivi d'une période de semi-paralysie autour de la formation d'un

gouvernement et de l'intensification des polémiques politiques. Cela est regrettable. Nous espérons que l'on accordera davantage d'attention dans les jours à venir à la formation d'un gouvernement représentatif qui sache promouvoir les réformes nécessaires et conduire un dialogue ouvert pour parvenir à la réconciliation.

Nous jugeons préoccupantes les conclusions émises le 13 avril par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, dans lesquelles elle remet en question le rôle des institutions juridiques du pays et les prérogatives du Haut-Représentant, contrevenant ainsi à la lettre et l'esprit des Accords de Dayton, à la Constitution du pays et aux résolutions pertinentes du Conseil, tout en nuisant à la coexistence.

Nous appelons donc les autorités de Republika Srpska à respecter l'esprit et la lettre des Accords de Dayton. À cet égard, nous réaffirmons notre soutien à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Il importe en outre que toutes les parties s'abstiennent de prendre des mesures, que ce soit par le biais de réformes constitutionnelles ou de la formation de nouveaux organes d'autorité, qui ne relèvent pas du cadre des Accords de Dayton ou de la Constitution du pays. Toutes les parties y perdraient. Celles-ci doivent au contraire participer au dialogue, négocier sur les questions sujettes à controverse et faire des concessions mutuelles en vue de parvenir à un compromis acceptable pour toutes les parties. Nous avons bien conscience qu'une telle démarche est complexe, pourtant elle constitue une soupape de sécurité dans les sociétés multiculturelles. Les acteurs locaux sont à cet égard appelés à jouer un rôle majeur.

En conclusion, nous appuyons totalement la Bosnie-Herzégovine dans les efforts qu'elle entreprend pour cimenter les fondations de l'État tout en réalisant les réformes nécessaires pour stabiliser le pays et améliorer le bien-être de ses citoyens.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait tout d'abord saluer le nouveau rapport sur la Bosnie-Herzégovine retraçant les derniers événements survenus (voir S/2011/283), et assurer le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de tout son soutien dans le travail qu'il accomplit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de la coordination des activités des organisations civiles qui aident les parties dans cet effort.

Nous appuyons les décisions qu'il a prises dans le contexte de l'annexe 10 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, et qui ont été entérinées par le Conseil de sécurité dans plusieurs résolutions adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. De même, je tiens à exprimer ma reconnaissance à la représentation permanente de la Bosnie-Herzégovine pour sa précieuse contribution aux travaux du Conseil de sécurité.

Ma délégation réitère son appui à l'Accord de paix de Dayton/Paris relatif à la création de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, et appelle les parties à honorer strictement les obligations qu'elles ont contractées en vertu de celui-ci. De même, nous partageons et réaffirmons l'engagement du Conseil de sécurité de surveiller les situations qui pourraient constituer une menace à la sécurité et à la paix internationales dans le cas de la Bosnie-Herzégovine.

Il ne fait aucun doute que la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine reflète l'état d'une nation parvenue à surmonter les moments difficiles de son histoire, et qui s'efforce de consolider ses institutions politiques, judiciaires et administratives. C'est pourquoi, précisément, le 21 janvier dernier, nous avons appuyé la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité sur la question de la « Consolidation de la paix après un conflit : développement de l'infrastructure institutionnelle » (S/PRST/2011/2), dans la mesure où nous considérons que ses lignes directrices s'appliquent aux pays qui recherchent une solution pacifique à leurs problèmes et entendent assurer le bien-être de leur population après une période de conflit. Nous tenons à rappeler que dans cette déclaration présidentielle, le Conseil souligne

> « qu'il importe de développer l'infrastructure institutionnelle, élément critique de la consolidation de la paix, et de donner une réponse nationale et internationale plus efficace et plus cohérente à ce problème, de façon que les pays qui sortent d'un conflit puissent accomplir les principales fonctions gouvernementales, notamment gérer pacifiquement les différends politiques, assurer la sécurité et préserver la stabilité, protéger la population, assurer le respect de la légalité, relancer l'économie et fournir les services publics de base, autant d'éléments essentiels à l'avènement d'une paix durable. »

En outre, le Conseil de sécurité a souligné que dans les pays qui sortent d'un conflit, la consolidation de la paix incombait avant tout aux gouvernements et

aux acteurs nationaux compétents, notamment à la société civile, et que l'Organisation des Nations Unies pouvait jouer un rôle décisif en les aidant à développer leurs institutions. Voilà pourquoi dans ladite déclaration, le Conseil

> « constate qu'il faut constamment améliorer l'acheminement de cette aide au lendemain d'un conflit afin de stabiliser la situation tout en amorçant le processus de développement de l'infrastructure institutionnelle à plus long terme, notamment des institutions qui encouragent l'adoption de procédures démocratiques et stimulent le développement économique et social dans l'attente d'une paix durable. »

Par conséquent, nous soulignons que la responsabilité principale de la bonne application de l'Accord de paix incombe aux autorités de Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous appelons toutes les parties concernées à appuyer un règlement politique des conflits nés de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, en préservent la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États de la région, à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues.

La Colombie invite les parties à oublier leurs différends pour consolider un gouvernement central et un Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine afin de renforcer ses institutions, conformément à ce qui est communément appelé « agenda 5+2 ». Nous pensons également qu'un dialogue franc entre le Haut-Représentant et les autorités de Bosnie-Herzégovine s'impose pour qu'ils puissent résoudre leurs divergences.

Pour terminer, notre délégation salue l'engagement dont l'Union européenne fait preuve en tant que partie prenante dans la région et les activités menées par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédée pour souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, et le remercier de son exposé.

Nous sommes préoccupés par les récents événements qui risquent de compromettre les chances de paix et de stabilité en Bosnie-Herzégovine. Le Brésil réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Il ne faut épargner aucun effort pour renforcer l'État au niveau national, tout en préservant les droits et les prérogatives de toutes les entités communautaires.

Il faut éviter de remettre en cause l'Accord de paix de Dayton et ses arrangements institutionnels, ainsi que toute rhétorique de division. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays stable, prospère et uni dépend du strict respect des dispositions juridiques internationales et nationales relatives à la répartition des pouvoirs entre les différents niveaux de l'administration.

Tous les acteurs doivent respecter l'autorité du Haut-Représentant et coopérer avec lui. Nous appelons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à coopérer constructivement afin de régler les différends internes et de bâtir un pays qui reflète sa richesse multiethnique. Nous demeurons convaincus que tous les acteurs continueront d'attacher de l'importance aux acquis de ces 15 dernières années et de respecter l'Accord de paix. La Bosnie-Herzégovine ne pourra prospérer que si elle reste unie. Toutes les parties bosniennes doivent reconnaître ce principe et s'abstenir de tout acte qui pourrait le compromettre.

Nous demandons à la communauté internationale de continuer à appuyer la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour parvenir à la stabilité politique et réaliser le développement socioéconomique. La tendance au multiculturalisme s'intensifiant dans le monde, la Bosnie-Herzégovine peut servir d'exemple, s'agissant de gérer la diversité culturelle et ethnique et d'en faire un atout. Nous sommes convaincus qu'avec le soutien de ce Conseil, la Bosnie-Herzégovine réussira à relever les défis actuels et avancera sur la voie d'un règlement politique durable en vue d'instaurer une paix durable.

Le Président (France) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je remercie M. Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, pour sa présence et le rapport qu'il vient de faire au Conseil. Je salue la contribution du représentant de la Bosnie-Herzégovine aux travaux de notre Conseil.

La perspective européenne, offerte depuis de nombreuses années à tous les États des Balkans occidentaux, n'est pas un vain mot. La libéralisation des visas pour tous les citoyens bosniens, intervenue à la fin de 2010 grâce aux efforts des responsables politiques, en témoigne.

Cependant, malgré cette main tendue par l'Union européenne, malgré tous les progrès réalisés depuis 15 ans, la situation politique dans le pays connaît une grave détérioration. En premier lieu, l'absence de gouvernement diffère les réformes qui permettraient de progresser dans la voie européenne. Nous appelons donc tous les dirigeants bosniens à trouver les compromis nécessaires à la constitution d'un gouvernement.

Par ailleurs, la France est préoccupée par la remise en cause des institutions judiciaires de Bosnie-Herzégovine et de l'autorité du Haut-Représentant. Elle met en garde la Republika Srpska contre toute initiative qui contreviendrait aux Accords de paix de Dayton, et constituerait une menace pour la stabilité du pays. Nous appelons la Republika Srpska à respecter les accords de paix, qui constituent le fondement des institutions de Bosnie-Herzégovine. Plus généralement, les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent revenir au dialogue, surmonter leurs divisions et s'inscrire dans une logique de création d'un État.

La France réaffirme son plein soutien au Haut-Représentant, garant des accords de paix au nom de la communauté internationale. Nous soutenons son action, le dialogue qu'il entretient avec les représentants politiques bosniens, et toutes les décisions qu'il serait amené à prendre pour assurer le respect des institutions.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je tiens, pour commencer, à réitérer l'engagement de la République de Serbie à respecter pleinement l'Accord de paix de Dayton, en tant que fondement de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région des Balkans occidentaux. La Serbie respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État composé de deux entités et de trois peuples constitutifs.

Mon pays n'a aucune intention de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine. Au contraire, il est déterminé à poursuivre, en coopération avec elle et les autres pays voisins, ses efforts de réconciliation en vue d'instaurer une stabilité durable dans la région. Nous sommes d'avis que l'amélioration des relations entre les pays des Balkans occidentaux nous permettra d'atteindre notre objectif commun : devenir membres du concert des nations européennes.

La position de la Serbie est qu'on ne peut parvenir à une solution que par le biais du dialogue et du compromis entre les deux entités et les trois peuples constitutifs. Nous pensons que la communauté internationale doit aborder les relations entres les trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine avec la plus grande prudence et dans le plus grand respect de leurs intérêts mutuels. Au lieu de remettre en cause l'intégrité du pays, toute solution pour la Bosnie-Herzégovine devrait contribuer à sa paix et à sa stabilité. La Serbie exhorte toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à redoubler d'efforts pour trouver des solutions durables à toutes les questions en suspens.

Mon pays est contre l'imposition d'une solution quelle qu'elle soit, car les solutions ne doivent être proposées que par les représentants politiques légitimement élus des citoyens. Nous considérons dangereuse l'idée de suspendre les représentants de certaines populations. La Serbie est, par principe, contre les divisions, mais aussi contre le fait de disqualifier certains acteurs des processus politiques. Elle est favorable à la recherche d'une solution en vue de lancer les processus de réforme en Bosnie-Herzégovine et estime que cette recherche serait favorisée par la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et l'annulation de ce qu'on a appelé les pouvoirs de Bonn, car les représentants légitimement élus de tous les peuples et de toutes les entités ont le pouvoir et la capacité d'assumer la responsabilité de la gestion indépendante des affaires de l'État.

Nous considérons que le référendum annoncé par la Republika Srpska sur le Tribunal et sur le Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine n'a rien à voir avec l'intégrité territoriale du pays et n'est pas contraire aux Accords de paix de Dayton. Nous n'avons pas l'intention de nous immiscer dans les affaires internes de la Bosnie-Herzégovine, mais nous estimons que l'initiative législative est uniquement du ressort des assemblées compétentes constituées par les représentants légitimement élus des citoyens et qu'il n'existe pas de pouvoirs justifiant que cette initiative soit assumée par d'autres organes gouvernementaux de Bosnie-Herzégovine ou par les forces internationales en présence.

La Serbie salue la décision prise plus tôt par l'Union européenne sur la libéralisation du régime des visas, ce qui, à notre avis, est un pas important fait par la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Nous croyons que l'Union européenne doit fournir d'autres encouragements concrets pour renforcer la stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine, étant donné que l'adhésion à l'Union européenne est le dénominateur commun des peuples de Bosnie-Herzégovine.

Nous avons des liens parallèles spéciaux avec la Republika Srpska, mais en même temps, nous souhaitons renforcer nos liens, économiques en particulier, avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine. La Serbie participe aux réunions régionales et trilatérales périodiques. Elle en a accueilli quelques-unes récemment, au plus haut niveau. Nous pensons que ces réunions contribuent à relancer et à favoriser des relations de bon voisinage et à renforcer la coopération régionale, ce qui aura certainement pour effet d'accélérer le processus d'intégration à l'Europe.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne.

M. Serrano (Union européenne) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour parler au nom de l'Union européenne.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, M. Valentin Inzko, et pour réitérer le plein appui de l'Union européenne à son bureau et à ses travaux.

Comme le Haut-Représentant, l'Union européenne est préoccupée par la situation politique qui règne actuellement en Bosnie-Herzégovine. Plus de sept mois après les élections d'octobre 2010, nous attendons toujours la formation d'un gouvernement fédéral. En outre, nous avons constaté la détérioration continue du climat politique et le peu de progrès réalisés dans des domaines clefs. Il est d'une importance capitale qu'un gouvernement fédéral soit constitué au plus vite, qu'il relance le processus de réforme et remette le pays sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Cette dernière encourage le Conseil de sécurité à exprimer sa vive préoccupation et à engager instamment tous les acteurs politiques à trouver des solutions communes dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, nous estimons que la décision prise récemment par la Republika Srpska d'organiser un référendum qui remet en question l'autorité des institutions judiciaires de l'État au sein de cette entité et qui rejette l'autorité du Haut-Représentant est un pas dans la mauvaise direction. Lors de réunions que les responsables de l'Union européenne ont eues récemment avec les représentants de la Republika Srpska, nous avons exprimé clairement nos vives préoccupations et notre espoir que ce référendum n'aurait pas lieu. S'il se peut que les préoccupations relatives au fonctionnement des institutions de l'État soient légitimes, elles doivent cependant être formulées par l'entremise des mécanismes appropriés. Il est clair que seules des réformes mutuellement convenues seraient acceptables.

L'Union européenne encourage régulièrement des représentants politiques de Bosnie-Herzégovine à faire montre d'un plus grand esprit de compromis, à tenir davantage de consultations et à œuvrer aux intérêts à long terme du pays. L'Union européenne a appelé les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à s'engager dans un dialogue politique constructif et structuré sur les questions juridiques et sur l'appareil judiciaire. Par ailleurs, nous soutenons sans réserve l'autorité du Haut-Représentant et nous rappelons encore une fois notre ferme attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Nous exhortons également toutes les parties à s'abstenir de tout discours et de toutes mesures qui créent des divisions et nuisent aux intérêts de la population.

C'est aux dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine qu'incombe en premier lieu la responsabilité de réaliser des progrès tangibles, y compris sur la voie de l'intégration à l'Union européenne, sur les cinq objectifs à atteindre et les deux conditions à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, et sur la réforme constitutionnelle. L'Union européenne croit que la

Bosnie-Herzégovine doit, en priorité, aligner sa Constitution sur les normes de la Convention européenne des droits de l'homme. Le respect des obligations prévues dans l'Accord intérimaire et dans l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne signalerait un engagement en faveur du processus d'intégration à l'Union européenne, serait un élément clef d'une demande d'adhésion crédible à l'Union européenne et éviterait à la Bosnie-Herzégovine de se retrouver à la traîne de la région sur la voie de l'intégration à l'Union européenne.

L'Union européenne est en voie de renforcer son engagement en Bosnie-Herzégovine afin d'appuyer sa marche vers l'adhésion à l'Union européenne par le biais d'une approche globale et d'une assistance et d'une expertise financières importantes. Elle renforcera bientôt sa présence politique par l'intermédiaire d'un seul représentant. En outre, l'Union européenne maintient deux missions de gestion des crises sur le terrain – la Mission de police de l'Union européenne et la mission Althea de la Force de l'Union européenne – qui, comme les Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Union européenne l'ont réaffirmé en mars de cette année, sont des éléments importants de la stratégie générale de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine. L'Opération Althea appuie les efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour maintenir un environnement sûr et assure une formation aux Forces armées de la Bosnie-Herzégovine, tandis que les activités de la Mission de police appuient la lutte contre la criminalité organisée et la corruption.

La visite de haut niveau effectuée récemment en Bosnie-Herzégovine par le Président de la Commission européenne, M. José Manuel Durão Barroso, a mis en relief notre attachement clair aux perspectives européennes de la Bosnie-Herzégovine et le fait que l'Union européenne est prête à assumer un rôle de chef de file en la matière. Quinze ans après la signature des Accords de paix de Dayton/Paris, les citoyens de Bosnie-Herzégovine méritent que leur pays fasse un pas qualitatif sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Comme la libéralisation réussie des visas l'a montré, lorsqu'il existe une volonté politique de faire un compromis, la Bosnie-Herzégovine est en mesure de procéder à des réformes et d'honorer ses engagements. C'est ainsi qu'en cette Journée de l'Europe 2001, nous encourageons et appelons les dirigeants politiques à mettre fermement la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'Union européenne.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Müftüoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à tous ceux qui ont souhaité une chaleureuse bienvenue au Haut-Représentant, M. Inzko, et nous le remercions pour son exposé instructif, ainsi que de nous avoir fait part de son évaluation honnête de la situation en Bosnie-Herzégovine, que nous partageons pleinement.

Nous croyons que les Balkans continuent de représenter l'épreuve ultime d'une paix et d'une stabilité durables sur le continent européen. Des États souverains, démocratiques, stables et opérationnels dans les Balkans sont indispensables à une Europe libre et intégrée, et nous jugeons encourageante l'évolution qu'ont connue les Balkans en la matière. Nous sommes cependant très préoccupés par la situation en Bosnie-Herzégovine, qui est confrontée à la crise la plus grave et au risque d'instabilité le plus important depuis 1995. Si la communauté internationale attend des mesures encore plus régulières et plus ambitieuses vers la consolidation d'un État efficace, stable et viable à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, comme le prévoyaient les Accords de paix de Dayton, nous nous retrouvons face à un système politique pris dans une impasse, où les discours nationalistes et qui divisent se font plus virulents, y compris des appels à la création d'une troisième entité.

Les élections générales ont eu lieu il y a sept mois, mais un gouvernement fédéral n'a toujours pas été constitué. Malheureusement, en raison des positions intransigeantes des dirigeants politiques, rien ne laisse espérer que ce sera bientôt le cas. Au niveau de la Fédération, il n'a été possible de former le nouveau Gouvernement et de réunir le Parlement fédéral que depuis peu. Tout en déplorant le fait que le Gouvernement de la Fédération puisse ne pas être pleinement représentatif, malgré les efforts locaux et internationaux, nous nous félicitons qu'un gouvernement ait finalement été formé. Nous espérons que toutes les parties prenantes vont maintenant agir de manière responsable et s'abstenir d'entraver le fonctionnement des institutions ou de tenter de créer des institutions parallèles.

Les efforts doivent maintenant être axés sur la formation du Gouvernement national. Sans gouvernements ni parlements, le processus de réforme ne peut avancer et, par conséquent, aucun progrès ne

peut être fait en vue de l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Il est absolument essentiel que le Gouvernement national s'appuie sur une structure administrative reposant sur une large assise, ouverte, participative et suffisamment solide pour promouvoir l'intégration euroatlantique du pays et mettre en œuvre les réformes nécessaires. Nous exhortons donc tous les acteurs politiques à se montrer conciliants et à rechercher des compromis afin de sortir de l'impasse.

L'élément le plus inquiétant de la détérioration générale du climat politique en Bosnie-Herzégovine est que la Republika Srpska remet ouvertement en cause la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ses institutions publiques et sa Constitution. Nous jugeons inacceptables les appels à la dissolution de la Bosnie-Herzégovine tels ceux lancés par le Président de la Republika Srpska, ou les conclusions adoptées par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska concernant la tenue d'un référendum tendant à récuser l'autorité et la compétence du Haut-Représentant et de la Cour de Bosnie-Herzégovine et du Bureau du Procureur. De tels incitations et actions unilatérales constituent des violations flagrantes de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, et ces mesures risquent de mettre en péril l'avenir de la Bosnie-Herzégovine plus que tout autre chose et doivent par conséquent être évitées. Nous espérons qu'une solution soit trouvée pour annuler ces conclusions ainsi que la décision concernant la tenue d'un référendum. Toute préoccupation légitime doit être exprimée dans le cadre des mécanismes appropriés, et des solutions de compromis doivent être recherchées.

La Turquie est membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et se sent donc investie d'une responsabilité particulière envers le Bureau du Haut-Représentant. Plus de trois années se sont maintenant écoulées depuis que le Comité directeur a fixé cinq objectifs à atteindre et deux conditions à remplir pour la transition entre le Bureau du Haut-Représentant et celui du Représentant spécial de l'Union européenne. Si nous trouvons encourageants les progrès considérables réalisés sur certains points, nous déplorons l'impasse politique qui empêche que des progrès soient réalisés s'agissant des questions en suspens. Nous sommes convaincus que la réalisation des cinq objectifs à atteindre et des deux conditions à remplir est absolument nécessaire pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et pour l'intégration euroatlantique de la Bosnie-Herzégovine.

À cet égard, je tiens également à souligner que notre appui au Haut-Représentant est ferme et déterminé. Nous lui demandons de poursuivre ses efforts. Nous attendons de lui qu'il prenne les décisions qu'il juge nécessaires et utilise le cas échéant les pouvoirs qui lui ont été conférés pour faire appliquer ces décisions. Nous ne croyons pas que les actions du Haut-Représentant et du personnel de son Bureau soient illégales, et nous pensons que de telles allégations sont regrettables.

La Turquie se considère comme un bon ami de la Bosnie-Herzégovine. Nos relations bilatérales sont excellentes et nous maintenons des liens étroits avec toutes les parties prenantes dans le pays. À cet égard, notre Ministre des affaires étrangères, M. Davutoğlu, s'est rendu à deux reprises en Bosnie-Herzégovine depuis la tenue des élections, et il a, dans le cadre de sa dernière visite, rencontré des responsables bosniaques à Sarajevo, notamment M. Dodik à Banja Luka et des dirigeants croates à Mostar.

Également convaincus que la coopération régionale est essentielle pour normaliser les relations entre les pays, nous avons mis en place des mécanismes de consultation trilatérale entre la Turquie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie ainsi qu'entre la Turquie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie; ces modèles de coopération se sont avérés efficaces et solides. Le deuxième Sommet trilatéral des Balkans auquel ont participé la Turquie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie s'est tenu le 26 avril à Karadordevo (Serbie) et a permis aux dirigeants de ces trois pays de débattre de toutes les questions présentant un intérêt commun et de rechercher des solutions communes.

Nous sommes optimistes quant à l'avenir de la Bosnie-Herzégovine et nous mettons tout en œuvre pour l'aider à occuper la place qui lui revient dans le concert des nations européennes. C'est pourquoi nous appelons tous les responsables politiques de Bosnie-Herzégovine à agir en gardant à l'esprit les intérêts à long terme de la Bosnie-Herzégovine. Une vision commune et une action conjointe s'imposent, non la poursuite d'intérêts ethniques limités.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence de S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, et à le remercier pour son exposé et son rapport (voir

S/2011/283). La Croatie s'associe à la déclaration de l'Union européenne, mais je voudrais faire d'autres observations à titre national.

Le rapport dresse un tableau inquiétant de la situation de la Bosnie-Herzégovine au lendemain des élections, quasiment aucune réforme n'ayant été menée et les progrès en vue d'une intégration à l'Union européenne et à l'OTAN étant au point mort. Le recours à une rhétorique nationaliste et séparatiste a compliqué davantage la situation. À cet égard, nous partageons l'analyse selon laquelle il serait prématuré de fermer le Bureau du Haut-Représentant cette année.

J'insiste sur le fait que la stabilité à long terme de l'Europe du Sud-Est sert les intérêts stratégiques de la Croatie. Une perspective euroatlantique claire est nécessaire pour toute la région, et nous pensons que la réalisation de progrès sur la voie de l'intégration euroatlantique est une condition préalable nécessaire pour la stabilité à long terme de la Bosnie-Herzégovine et des pays de l'Europe du Sud-Est. Nous appuyons fermement la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre des réformes nécessaires et nous n'avons ménagé aucun effort pour l'assister et partager notre expérience avec elle dans son processus d'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. Nous sommes convaincus que l'adhésion à l'Union européenne représente le cadre qui convient le mieux au développement général de tous les pays de l'Europe du Sud-Est.

La Croatie et la Bosnie-Herzégovine entretiennent des relations étroites en tant que pays voisins et amis ayant des intérêts communs dans un grand nombre de domaines différents. Cela a été démontré à l'occasion d'une série de visites de haut niveau, dont la dernière en date a eu lieu il y a trois mois. Le Président de la Bosnie-Herzégovine s'était alors rendu à Zagreb où il s'est entretenu avec le Président Ivo Josipović et avec le Premier Ministre Jadranla Kosor. En outre, le Président et le Premier Ministre croates ont publié trois déclarations conjointes dans lesquelles ils ont souligné que la Croatie était favorable à l'intégration euroatlantique de la Bosnie-Herzégovine et ont confirmé la politique responsable de la Croatie à l'égard de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays voisin souverain dont les Croates sont un peuple constitutif.

Ces déclarations conjointes et les visites de haut niveau de dirigeants croates constituent un vif encouragement pour la Bosnie-Herzégovine et le principe d'égalité de tous les peuples constitutifs et tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine. La Croatie est également favorable au retour des réfugiés dans le pays, essentiellement en Republika Srpska.

La Croatie s'est déclarée préoccupée par la crise politique actuelle en Bosnie-Herzégovine, qui menace de détériorer les relations au sein de la Fédération et empêcher la formation d'un gouvernement national. La Croatie considère que l'intégrité territoriale du pays, sa souveraineté et l'égalité de ses trois peuples constitutifs sont des conditions essentielles pour garantir la stabilité et la viabilité de la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi la Croatie est convaincue qu'en dépit de l'impasse actuelle en ce qui concerne la formation d'un gouvernement, toutes les parties en Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale doivent s'efforcer de convenir d'une série d'amendements à la Constitution qui permettent au pays de poursuivre sa marche vers l'intégration européenne tout en garantissant la pleine égalité de tous les peuples constitutifs et de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes préoccupés par le fait que l'option politique, qui au stade actuel est appuyée par la grande majorité des Croates de Bosnie, n'est pas favorisée à tous les niveaux politiques. Il est difficile d'imaginer une réforme durable de la Constitution permettant aux institutions de Bosnie-Herzégovine d'être plus efficaces et de mieux fonctionner sans un choix politique bénéficiant du plus large appui populaire de la part d'un des trois peuples constitutifs du pays. La seule possibilité à envisager doit être un dialogue politique structuré, et il ne faut ménager aucun effort pour trouver des solutions légitimes. Toutes les décisions importantes en Bosnie-Herzégovine, en particulier celles qui peuvent être lourdes de conséquences, doivent recueillir le consensus des trois peuples constitutifs. Sinon, nous risquons de voir naître deux entités différentes, chacune dominée par un seul peuple et s'éloignant de plus en plus l'une de l'autre. Cela risque également de faire perdre du temps, un temps précieux qui doit être consacré à la mise en œuvre des réformes nécessaires en vue de l'intégration européenne.

À cet égard, à l'instar des orateurs précédents, nous sommes extrêmement préoccupés par la décision unilatérale de la Republika Srpska de tenir un référendum pour remettre en cause l'autorité des institutions judiciaires de l'État et récuser l'autorité et des décisions antérieures du Haut-Représentant. Nous

pensons que cette décision doit être annulée, car elle sape la structure constitutionnelle du pays et pourrait effacer les progrès accomplis depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de paix de Dayton.

La tenue du référendum pourrait alimenter de nouvelles tensions dans le pays et dans toute la région. La Croatie souligne que toutes les parties doivent respecter l'Accord de paix de Dayton ainsi que les mesures prises par le Haut-Représentant avec l'approbation du Conseil de sécurité, lequel agit en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Enfin, pour normaliser la situation en Bosnie-Herzégovine, il est indispensable de lutter contre l'impunité pour les crimes de guerre. Les deux derniers fugitifs, Ratko Mladic et Goran Hadzic, accusés des crimes les plus atroces ayant été commis en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, doivent être traduits en justice. Tant que ce ne sera pas le cas, le mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ne pourra pas être déclaré accompli.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Haut-Représentant de son exposé. Je tiens à exprimer ma gratitude envers tous les orateurs qui ont déclaré leur plein appui au processus d'édification de l'État et à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

Cela étant dit, 15 années se sont écoulées depuis l'Accord de Dayton et, plutôt que d'envisager les moyens de faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine ne soit plus à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, nous sommes toujours en train de délibérer de certains aspects de la paix et de la sécurité dans le pays. Il est important de comprendre que, pour moi comme pour ma délégation, il s'agit d'une question très personnelle et viscérale. Nous ressentons néanmoins le besoin d'exprimer notre gratitude autant que certaines préoccupations.

Je me permets de souligner que, lorsque nous débattons de la situation en Bosnie, nous devons réaliser que nous ne sommes pas en train de discuter de la situation qui régnait il y a 15 ans. La situation aujourd'hui se caractérise par les nombreux progrès qui ont été accomplis. Mon pays est actuellement aux prises avec des problèmes qui n'entraient pas en ligne de compte il y a 15 ans, mais qui maintenant l'empêchent d'entamer une nouvelle phase d'intégration et de prospérité. À cet égard, il est important de reconnaître que beaucoup a été fait. Les processus d'édification de l'État et de mise en place des institutions, le retour des réfugiés et le renforcement global de l'État ont tous été menés à bien et sont des réussites. Les parties nationales, en coopération avec la communauté internationale, ont joué un rôle majeur dans ce processus.

En tant que membre du Conseil de sécurité, nous avons eu le privilège non seulement de débattre des politiques mises en œuvre dans le monde entier, mais également d'examiner de nombreux exemples et enseignements qui nous permettent de rappeler aujourd'hui qu'ils sont tous fondés sur l'expérience engrangée en Bosnie-Herzégovine. Lorsque nous nous attelons à des questions liées à la justice au lendemain d'un conflit, nous ne devons pas perdre de vue tout ce qui a été accompli dans ce domaine en Bosnie-Herzégovine, qu'il s'agisse du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ou du processus de mise en place au sein d'un État des institutions chargées de régler les questions de justice.

C'est pourquoi je dois dire ma préoccupation devant certains des commentaires qui ont été faits concernant le pourcentage de cas impliquant tel ou tel groupe ethnique portés devant les institutions judiciaires nationales. Le fait est que tous les crimes de guerre doivent être jugés. C'est la seule manière d'envisager cette question particulière.

Dans ce contexte, je voudrais également m'arrêter sur la position de la communauté internationale. Le rôle du Haut-Représentant demeure important pour appuyer les capacités des institutions de l'État de lever les blocages institutionnels. Ces activités du Haut-Représentant visent la poursuite de l'intégration euro-atlantique, qui constitue l'objectif stratégique de la Bosnie-Herzégovine. Le Bureau du Haut-Représentant, en tant qu'organe opérationnel du Conseil de sécurité en Bosnie-Herzégovine, n'est pas seulement le principal acteur sur le terrain, il incarne également la détermination de la communauté internationale à soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Le mandat du Haut-Représentant, défini par l'annexe 10 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, a été confirmé par la résolution 1031 (1995) du Conseil de sécurité, suite à la demande des signataires qu'un suivi de la mise en œuvre de l'Accord soit assuré. De plus, les pouvoirs du Haut-Représentant définis à Bonn ont été confirmés par la résolution 1144 (1997). En revanche, le Conseil de mise en œuvre de la paix, qui ne dispose que d'un rôle consultatif non contraignant

défini plus tard au cours d'une conférence internationale, n'entre pas dans ce cadre.

L'autre question que je me dois d'aborder – et je conçois qu'elle soit difficile à comprendre, mais il est important d'en faire état à la lumière de certains commentaires exprimés aujourd'hui – est que la Bosnie-Herzégovine n'est pas uniquement la somme de ses trois peuples constitutifs. C'est un pays affichant une grande tradition de multiculturalisme, de peuples cohabitant et travaillant ensemble dans les villes et les villages. Lorsque nous discutons de la situation politique en Bosnie, nous devons garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas uniquement de partis et de structures ethniques, mais aussi de personnes qui travaillent ensemble. Ainsi, lorsque nous nous penchons sur les questions intérieures du pays, telle la formation d'un gouvernement, nous devons être pleinement conscients que nous ne parlons pas simplement de groupes ethniques s'efforçant de nouer des accords politiques, mais également de forces politiques au sein desquelles des personnes de différentes origines ethniques collaborent dans l'intérêt commun du pays. J'estime que cette approche devrait à tout le moins être appuyée.

En conclusion, je tiens à mettre l'accent sur le besoin et les perspectives d'une coopération régionale. Notre présidence a réalisé de grandes choses à cet égard. Nous tenons à souligner qu'il est nécessaire de veiller au respect mutuel et à la non-ingérence dans nos affaires intérieures. Nous sommes sincèrement convaincus que les perspectives sont bien réelles et prometteuses. Certes, ces derniers temps, la Bosnie-Herzégovine traverse une situation politique difficile, mais dans le même temps, le Gouvernement s'est structuré au niveau des entités et presque intégralement à l'échelon local. La présidence fonctionne; nous prenons de nombreuses mesures positives en matière d'amélioration de la coopération régionale, et notre Gouvernement intérimaire œuvre également à la création d'une société unifiée.

Voilà pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire que la communauté internationale, de concert avec les acteurs nationaux, continue d'œuvrer de manière résolue à la réalisation des principaux objectifs du pays : l'intégration et l'édification de l'État. Il s'agit d'une perspective vers laquelle nous devons tendre, avec nos voisins dans la région. Je suis convaincu que cette ambition est réaliste et qu'il s'agit de la seule voie raisonnable vers un avenir commun.

Le Président : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à midi.